

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze,  
Le 28 mars à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire.

**Présents** : Mesdames Jacqueline SCARPETTA, Claudie FILLON, Nathalie CAHUZAC, Frédérique ESCANDE, Valérie LOURY, Bridget LOUSA ,Hélène MAIRESSE

Messieurs Max MANNÉ, Michel GROH, Julien CLAVÉRO, Régis DAGORY, Gérard GUERRE, Jean-Yves LEGROS, François MARTIN, Jean-Louis ROCHE, Luc URBAIN

**Absents excusés** : Madame Jacqueline LETISSIER, Messieurs Pascal ARDOUIN,et Eric PINAUD

**Secrétaire de séance** : Madame Jacqueline SCARPETTA

Date de convocation	22 mars 2011	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	22 mars 2011		Présents	16
			Votants	16

A 20 heures 00, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

M. le Maire indique que, les informations fiscales ne nous ayant pas été transmises par les services de l'Etat , sont enlevés de l'ordre du jour le vote du budget primitif 2011 de la Commune ,le vote des taux d'imposition locale et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Approbation unanime

Le prochain conseil aura lieu le mardi 26 avril à 20 heures.

## **1 - BUDGET PRIMITIF 2011 – EAU & ASSAINISSEMENT**

M. Groh procède à la présentation détaillée des prévisions budgétaires 2011 du budget eau et assainissement.

D'importantes dépenses sont prévues avec la réfection de la canalisation d'assainissement de l'avenue de Chavoie et l'extension du réseau chemin de la Cavée (opération lancée –travaux estimés à 500.000 euros ht) pour lesquels un contrat eau a été signé permettant la perception de 300.000 euros de subventions. Le prélèvement sur la section d'exploitation est de 105.000 euros.

Toutefois, il manque encore des recettes pour équilibrer les comptes.

C'est pourquoi, il propose d'une part d'augmenter le montant de la surtaxe d'assainissement (voir point 2 ci-dessous) mais également, afin de ne pas avoir besoin de recourir à l'emprunt, de percevoir du budget communal une contribution exceptionnelle de 92 000 euros.

Le budget primitif 2011 qui s'équilibre comme suit est approuvé à l'unanimité :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	130 000 euros	Dépenses	708 000 euros
Recettes	130 000 euros	Recettes	708 000 euros

### - contribution du budget communal au budget eau et assainissement (M49)

Accord unanime du Conseil pour verser une contribution de 92.000 euros du budget communal vers le budget M49.

### 2 - MONTANT DE LA SURTAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT AU 1er JUILLET 2011

Compte - tenu de ce qui précède, il est proposé de passer la surtaxe communale d'assainissement de 19cts d'euros à **25 centimes d'euros** par m3 d'eau consommée au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Accord unanime.

### 3 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2011

Le Conseil à l'unanimité **DECIDE** de verser les subventions suivantes en 2011 :

Aide à Domicile en Milieu Rural	3 365 €	
Association du Personnel Communal	1 500 €	
Association Music Gym	1 500 €	
Bibliothèque "Au Plaisir de Lire"	2 300 €	
Cercle de l'Amitié	2 500 €	
Croix Rouge Française (section mauloise)	200 €	
Do You Speak English	400 €	
Ecole de Musique et Danse	21 000 €	
Football Club de Mareil	3 000 €	
GBKMM (gymnastique-boxe-karaté)		490€ en investissement pour achat de matériel
Halte Garderie "Les Pitchoun's" de Maule	400 €	
Judo (USMM)	2 100 €	
Office Municipal des Sports	1 000 €	
Tennis Club de MSM	4 000 €	
Union Nationale des Combattants	500 €	
La Ligue contre le Cancer	300 €	
Caisse des Ecoles	29 300 €	
Centre Communal d'Action Sociale	10 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>83 365 €</b>	

Il est rappelé que les associations mareilloises pour être subventionnées doivent présenter un bilan détaillé de leur activité (nombre d'adhérents – âge – montant des cotisations ...) ainsi qu'un projet de budget pour l'année à venir. Ces documents sont examinés au sein de l'OMS.  
M. le Maire rappelle que sont particulièrement aidées les associations accueillant des enfants.

#### 4 - ETAT DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL 2011

Le tableau des effectifs est le suivant :

GRADES OU EMPLOIS	effectifs budgétaires	effectifs pourvus	dont temps non complet
<b>Secteur administratif</b>			
Attaché	1	1	
Rédacteur	1	1	
Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	
<b>Secteur technique</b>			
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	5	4	1
Agent technique saisonnier et/ou occasionnel	3	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Secteur scolaire</b>			
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe aux écoles	6	6	2
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
<b>Emplois divers de non titulaires</b>			
Surveillant d'études primaires vacataire	1	1	1
Surveillant de garderie et cantine horaire	2	2	2
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (ménage mairie)	1	1	1
Professeur d'anglais vacataire école	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>7</b>

Approbation unanime.

#### 5 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA D.E.T.R

Par lettre du 7 février 2011, Monsieur le Préfet nous a informé de la création de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) en remplacement de deux autres dotations dont la Dotation Globale des Communes (DGE).

Deux projets pourraient être subventionnés à 30% en 2011 au titre de la DETR :

opération n°	intitulé	catégorie éligible DETR	montant travaux ht	montant travaux ttc	plafond DETR	dotations attendues 30%
1	travaux de voirie avenue de Chavoye -réfection totale de la chaussée-création de systèmes de ralentissement- création places de parkings-aménagement des trottoirs aux normes handicapées	travaux de voirie	765 061 €	915 013 €	77 000 €	23 100 €
2	remplacement des mâts d'éclairage public avenue de Chavoye et allées des Boeures et Grésillons	travaux d'éclairage public	120 748 €	144 415 €	100 000 €	30 000 €

Les dépenses seront inscrites au budget primitif 2011. Le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces opérations.

Accord unanime.

## 6 - CONTRAT D'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL 2011-2012

Accord unanime pour retenir l'entreprise "TECHNISPACE" pour une somme de 8 959.31 euros ttc soit 2% d'augmentation par rapport à 2010.

Il sera demandé à l'entreprise de préciser le nom et la nature des produits d'engrais et désherbant utilisés.

## 7 - CONVENTION AVEC LA SAFER

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de l'Île de France) a modifié son dispositif de surveillance au cours de l'année 2010. Cette évolution fait l'objet d'une nouvelle tarification sous forme forfaitaire sur la base d'un forfait anciennement utilisé et d'une moyenne annuelle de la tarification de transmission des DIA.

Accord unanime pour autoriser le Maire à signer la nouvelle convention qui en découle.

Pour information : ancien système variation entre 760€ et 862€/an – nouvelle convention forfait de 957 euros par an.

## 8 - ADHESION DE VERSAILLES GRAND PARC pour les communes de Bailly, Noisy le Roi, et Renne-moulin -SIDOMPE

Trois Communes : Bailly, Noisy le Roi et Renne-moulin ont adhéré à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

A ce titre, les collectivités adhérentes du SIDOMPE (Syndicat intercommunal gérant les ordures ménagères) doivent donner leur accord pour l'admission de ces 3 Communes au SIDOMPE au travers de Versailles Grand Parc.

Accord unanime.

## 9 – QUESTIONS DIVERSES

### ↳ CONVENTION AVEC TENNIS CLUB POUR MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT DU CLUB HOUSE

Unanimité pour autoriser le Maire à signer une convention avec l' ASSOCIATION DU TENNIS CLUB DE MAREIL S/M afin de mettre à sa disposition le logement communal situé au dessus du Club House de Tennis en vue du maintien dans les lieux du couple chargé d'assurer le gardiennage des installations tennistiques et l'entretien des locaux.

Cette mise à disposition prendra automatiquement fin lors de la cessation de fonctions du couple de gardiens actuel et sera au plus valable deux ans renouvelable une fois.

### ↳ ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AUX ENTREES DE VILLAGE - AVENANT MARCHE TEAM RESEAU

EDF tardant à valider les travaux électriques réalisés par la société Team Réseaux à qui nous avons confié les travaux d'enfouissement des réseaux aux entrées de village RD 191, il convient de prolonger par avenant (n° 3)à le délai initialement prévu au marché.

Accord unanime. Le délai est prolongé jusqu'au 30 juin 2011.

### ↳ CONVENTION POUR VERSEMENT DE SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL

Les subventions ayant été accordées avant le vote du budget primitif 2011 de la Commune, le Maire est autorisé si cela s'avère nécessaire (application des règles comptables) à signer une convention avec les organismes concernés .Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué.

- le SILYA (Syndicat Intercommunal du LYcée d'Aubergenville) va volontairement voter son budget en déficit dans l'attente de la signature de la convention tripartite Région – Lycée - SILYA de mise à disposition des installations sportives aux élèves du lycée avec une participation financière en rapport avec les dépenses engagées par le SILYA.
- le bassin de la Mauldre va conserver son indépendance par la transformation du COBAHMA en EPTB de la Mauldre (Etablissement Public Territorial de Bassin chargé de la Gestion de l'Eau) et ceci par son détachement de l'EPTB des grands lacs de Seine.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21heures 30 et hors conseil, la parole est donnée au public.

Le Maire,

Max MANNÉ